

Dispositif d'Accueil d'Urgence et d'Evaluation Rapide pour Mineurs en Difficulté auteurs de Violences : objectifs, méthodes, implications



C Boulanger-Marinetti (1),
S Bertucci (2), K Djanoyan (2), J Eyme (2), C Pounardjian (2),
JL Sarrato (2), S Vincensini (2), A Virga (2), H. Legall (2), J Pareja (2), C Lançon (1)



(1) Département de psychiatrie - SHU Sainte-Marguerite, Marseille
(2) Protection Judiciaire de la Jeunesse, Ministère de la Justice, Marseille

INTRODUCTION

Le programme pédagogique et organisationnel de l'Espace d'Accueil d'Urgence et d'Evaluation Rapide (AUER) est de permettre à des préadolescents en grande souffrance psychique et physique d'accéder aux soins et d'adhérer progressivement, par une rencontre régulière dans le cadre du programme scolaire, à cette idée de passage par le soin dans la construction de leur projet de vie.

Les critères d'admission de la structure d'accueil restent la violence en milieu urbain et/ou en milieu scolaire. C'est à partir de la demande des institutions en charge des mineurs de moins de 16 ans que nous proposons un accueil dans « un temps partagé » renvoyant à chaque partenaire la légitimité de ces interventions, sans confusion de rôle ou de fonction. L'accueil en urgence se fait à la demande des Magistrats du Siège ou du Parquet. Le principe d'entrée/sortie permanente reste fondamental pour respecter la notion « d'urgence ».

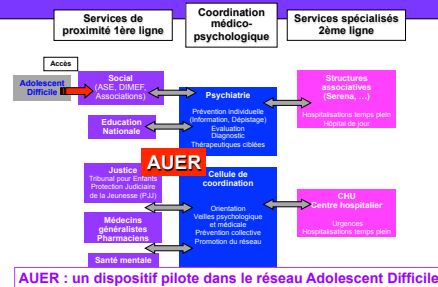
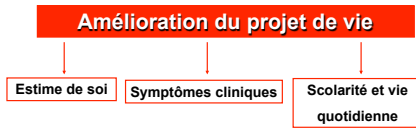
Les domaines du diagnostic et /ou d'avis « expertal » reposent sur des champs des savoirs et compétences de base (bilan scolaire et cognitif), champ éducatif et social, champ de la santé physique et mentale. Les contenus de prise en charge individuelle comprennent, entre autres, un bilan de santé globale avec des entretiens individuels menés par un psychologue, un psychiatre et l'infirmière départementale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ).

Il existe trois grands textes de lois qui régissent la prise en charge sociale et sanitaire des adolescents dont la circulaire Santé/Justice du 3 mai 2002 et circulaire octobre 2005 relative à la prise en charge concertée des troubles psychiques des enfants et adolescents en grande difficulté [2, 3, 4].



CAEJ Sylvestre : Super-structure PJJ

OBJECTIFS



AUER : un dispositif pilote dans le réseau Adolescent Difficile

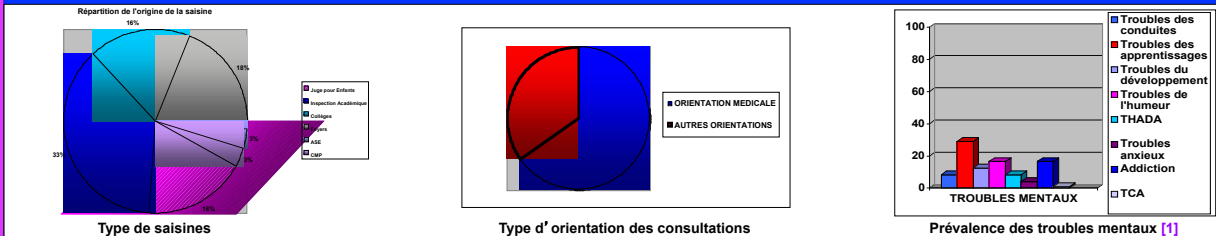
METHODES

Prescripteur (origines des saisines)	Critères d'admission	Contenus	Population concernée	Orientation
Justice (Tribunal pour enfants, Parquet des mineurs, services PJJ) Education nationale (Inspection Académique, collèges) Services habilités (ASE, ASSSEA 13)	1) Absentéisme important / Décrochage scolaire / rupture scolaire 2) Refus d'apprentissage et/ou refus d'autorité 3) Violences (ou menaces) verbales et/ou physiques 4) Exclusion scolaire 5) Errance scolaire et/ou sociale 6) Conduites à risques 7) Troubles du comportement	Accueil bilan-orientation en journée Prise en charge : individuelle et groupale Evaluation : éducative, pédagogique, scolaire, cognitive, psychologique et médicale (santé globale) Durée du parcours : 1 mois renouvelable 1 fois	Préadolescents et adolescents : 12-16 ans	Educative : rescolarisation (collège, LP), dispositif insertion PJJ Médico-sociale : MDPH, ITEP

IMPLICATIONS

Médicale	Formation	Développement
Bilan type évaluation « expertale » Dépistage et diagnostic de troubles mentaux, de troubles des apprentissages et troubles du développement Coordination des différents examens (neuropsychologique, neuropédiatrique et orthophonique) et des explorations complémentaires (neurophysiologie, neuro-imagerie) Suivi post-évaluation pour certains adolescents en Psychiatrie Adulte (CHU - Hôpitaux Sud) Orientation vers des consultations et suivis spécialisés	Module Information Santé Mentale Techniques d'entretien clinique face à l'adolescent (relation empathique), gestion du stress et gestion des crises Troubles mentaux Prévention des conduites addictives, des conduites suicidaires et des troubles du comportement violent Prévention de la crise suicidaire (Stratégie nationale d'actions face au suicide/DRASS) Diplôme Universitaire Adolescents Difficiles (Faculté de médecine de Marseille/Ministère de la justice, PJJ)	Programme d'Éducation à la Santé Programme psycho-éducatif (Un guide pour la Résolution de Problème et la Prise de Décision pour Adolescents) Cellule de veille post-AUER (éducative et psychologique) Evaluation post-action quantitative et qualitative du dispositif AUER (notion de plus-value) Etude des représentations de l' AUER par les élèves

Activité médicale 2007-2008



CONCLUSIONS

- Dispositif expérimental
 - Spécificité : inscription dans le dispositif relais conjoint Education Nationale /PJJ (statut élève)
 - Articulation santé/justice (convention APHM/PJJ)
 - Transdisciplinarité : notion de diagnostic partagé
- Innovant, modulable et réactif

AUER : un dispositif en réseau



REFERENCES

- American Psychiatric Association (Eds.), Diagnostic and Statistical Manual of Mental Disorders, Fourth Edition, Text Revised (DSM-IV-TR), American Psychiatric Association, Washington, D.C., 2000, 943 p.
- Circulaire DGS/DGAS/DHOS/DPJJ n°2002/282 du 3 mai 2002 relative à la prise en charge concertée des troubles psychiques des enfants et adolescents en grande difficulté.
- Loi n°2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance (1).
- Ordonnance n°45-174 du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante. Version consolidée au 11 août 2007.